

Mémoire

Soumis par le English Language Arts Network (ELAN)
à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec
en vue des auditions publiques qui auront lieu dans le cadre d'une consultation générale sur le
projet de loi n°14 : Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la
personne et d'autres dispositions législatives

Montréal
Le 11 février 2013

Introduction

1) Ce mémoire a été préparé par le English-Language Arts Network (ELAN), organisme incorporé sans but lucratif qui représente 8000 artistes anglophones du Québec. ELAN est un lieu d'échange pour les artistes et les travailleurs culturels anglophones de toutes les disciplines et de toutes les régions du Québec, grâce auquel ils peuvent partager leurs connaissances et leurs ressources, développer leurs publics et créer des alliances, solliciter des appuis, défendre leurs intérêts, et faire cause commune avec les artistes de la communauté francophone .

2) ELAN et ses membres reconnaissent que la langue française est en situation de vulnérabilité au Québec, qui est entouré de plus de 300 millions de personnes qui parlent l'anglais, la nouvelle *lingua franca* internationale. ELAN et ses membres reconnaissent aussi qu'il y a un avantage à partager une langue commune permettant à tous les citoyens de participer au dialogue public.

3) La majorité des Québécois anglophones sont bilingues (69%), et le taux de bilinguisme s'élève à 77 % chez les 25 à 44 ans, et à 80 % chez les 15 à 24 ans. L'accroissement du niveau de compétence en français chez les anglophones du Québec démontre leur profond engagement envers la langue française et envers le Québec.

4) Il existe au Québec une longue tradition des arts et de la culture anglophones, tel que le démontre le livre *Minority Report: An Alternative History of English-Language Arts in Quebec* (éditions Guernica, 2011). Les textes à caractère historique de ce recueil sont disponibles dans la section « Recognizing Artists: *Enfin Visibles!* » du site web d'ELAN (www.raev.ca). Au cours des vingt dernières années, le nombre d'artistes de langue anglaise au Québec a augmenté de façon spectaculaire. Le dynamisme de la culture québécoise est l'une des principales raisons pour lesquelles les artistes anglophones choisissent de vivre et de travailler au Québec.

5) Quand Arcade Fire a remporté le Grammy du meilleur album de l'année en 2011, des millions de téléspectateurs ont entendu le groupe déclarer : « Merci Montréal ! » Tout le monde au Québec était fier de ce succès. L'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité une motion pour célébrer « la contribution de nos artistes francophones et anglophones pour la propagation de la culture québécoise sur la scène internationale ». Simon Brault, président de Culture Montréal, a fait remarquer que « cela témoignait du fait que Montréal est une plaque tournante internationale ». Le Québec offre un environnement stimulant et inspirant aux artistes anglophones, qui en retour contribuent à créer une société dynamique, moderne et diversifiée.

6) La grande majorité des artistes anglophones appuient les objectifs premiers de la Charte de la langue française, qui a été conçue pour faire du français la langue d'usage public au Québec. Les faits démontrent que les anglophones sont de plus en plus en mesure d'utiliser le français dans la vie publique. Les allophones sont obligés de fréquenter des écoles francophones. Ainsi, pour ce qui est des anglophones et des allophones, le recours au français comme langue d'usage public a augmenté

énormément depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Leurs efforts considérables ont contribué à la vitalité du français au Québec.

7) Il est donc inquiétant de constater que certains des arguments-clés à l'appui des modifications à la loi ne sont pas basés sur l'état du français comme langue d'usage public. Trois de ces arguments nous semblent particulièrement alarmants.

8) Le premier concerne l'usage privé de la langue. Il n'y a aucune corrélation directe entre la langue maternelle ou parlée à la maison et la langue d'usage public. Tout le monde n'est pas francophone au départ, mais des gens de tous les groupes linguistiques peuvent apprendre le français et l'utiliser dans la vie publique. Il s'agit là d'un facteur d'unification sociale. Mais établir différentes classes de citoyens selon leur langue maternelle est un facteur de division. Les anglophones ne peuvent pas changer de langue maternelle, et ils parlent anglais à la maison, que ce soit partiellement ou tout le temps. L'État n'a pas à se mêler de savoir quelle langue les citoyens parlent à la maison, pas plus que de leurs convictions religieuses ou de leur vie sexuelle. Personne ne devrait être considéré comme un moins bon citoyen québécois parce qu'il parle d'autres langues en plus du français. À partir du moment où les politiques linguistiques étendent leur juridiction au-delà de l'espace public, il y a tout lieu de s'inquiéter des problèmes que cela pourrait entraîner.

9) Le deuxième tend à confondre les intérêts des francophones de souche et la défense de la langue française. Dans un article paru dans *La Presse* du 10 septembre 2011, intitulé « Les francophones minoritaires en 2013? », il était fait mention d'études annonçant le déclin des francophones vivant à Montréal. Ce n'était pas l'usage du français qui était présenté comme un sujet de préoccupation, mais plutôt le nombre de francophones. Marc Termote, un chercheur en démographie à l'Université de Montréal, était cité pour avoir dit que, pour la première fois depuis quarante ans, de moins en moins d'anglophones quittaient le Québec, « ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le poids du français », et que « pendant longtemps, la baisse des francophones avait été freinée parce que les anglophones sortaient. » Il était terriblement alarmiste de laisser entendre qu'une diminution de l'exode des anglophones était considérée comme un problème pour le Québec. Une affirmation de ce genre laisse supposer que, peu importe à quel point la population anglophone devient bilingue, le seul impact positif qu'elle peut avoir sur la société québécoise est de partir. Selon les politiques gouvernementales, quiconque utilise le français comme langue d'usage public satisfait à l'esprit et à la lettre de la loi. Mais il serait peut-être nécessaire de trouver un nouveau terme pour désigner ce statut. Le mot « francophile » n'est pas spécifique à l'usage de la langue, et le mot « francophone » a des connotations historiques et ethniques qui n'englobent pas d'emblée les anglophones qui parlent français et les allophones. Un mot tel que « francisé[e] » pourrait englober tous ceux qui ont acquis une certaine maîtrise de la langue française.

10) Le troisième ne semble pas faire de distinction entre l'usage de l'anglais sur la scène locale et la présence plus globale de l'anglais comme langue du commerce, de la diplomatie et de la culture de masse internationale. Or il n'y a pas qu'au Québec que l'on subit les conséquences de l'omniprésence de l'anglais; de nombreux pays importants à travers le monde subissent cette influence. Il est essentiel que

les politiques gouvernementales du Québec établissent une nette distinction entre la nécessité de lutter contre une menace provenant de l'extérieur du Québec et la présence ici d'une culture anglophone unique, qui contribue depuis longtemps à la société et demeure un atout pour le Québec.

11) Les artistes anglophones du Québec partagent les inquiétudes de leurs collègues francophones face au poids d'une culture qui vient de l'extérieur et souhaiteraient que l'on accorde plus d'attention à la culture locale, qu'elle soit plus présente dans les écoles et que les artistes d'ici soient plus visibles à travers le Québec.

12) ELAN reconnaît qu'il n'est pas toujours évident que des productions artistiques locales soient créées dans d'autres langues que le français. Cependant, comme l'ont démontré des gens tels que Oliver Jones, Margie Gillis, Kevin Tierney, Louise Penny, Martha Wainwright, Patrick Watson, Linda Leith, Steve Galluccio, David Homel, Magnus Isacsson et Melvin Charney, les artistes de langue anglaise apportent une contribution importante à la culture québécoise, aussi bien localement qu'à l'étranger.

13) Si les politiques publiques du Québec sont basées sur la langue maternelle et l'ethnicité « francophones », les anglophones et les allophones se sentiront exclus de la société et d'autant plus réticents à l'idée d'y participer. Si les politiques sont basées sur la promotion du français comme langue commune dans la vie publique, alors tous les Québécois pourront participer à ce projet rassembleur.

14) Par conséquent, nous maintenons que toute modification à la Charte de la langue française devrait mettre l'accent sur la défense et la promotion du français comme langue d'usage public de manière à inclure les francophones, les allophones et les anglophones. Il ne faut pas créer différentes catégories de citoyens en fonction de leur appartenance linguistique. La langue parlée à la maison demeure une affaire privée. Les anglo-québécois ne doivent pas être considérés comme une menace simplement parce qu'ils parlent la langue qui, aujourd'hui, domine à travers le monde. ELAN maintient que l'on peut parvenir à un sain dialogue interculturel— entre autres méthodes — par le biais de l'expression artistique et de la collaboration, et non par l'imposition de lois controversées et punitives.

15) Le préambule à la Charte de la langue française originale statuait que : « L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec. » Si le gouvernement actuel entend poursuivre son projet de modifications à la loi, nous l'exhortons à le faire dans le même esprit.